Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Procès-verbal de la réunion N° 02 du 16/11/2026

Présents : Denis Bonnechere (Président), Michel Léonard, Marcel Schoonbroodt, Jean-François Sacré, France Loly (secrétaire), René Guilleaume (représentant CPA).
Absente excusée : Chantal Frédérix

1. Approbation du PV du 12 octobre 2026

Le rapport de la réunion du 12 octobre 2026 est accepté, sans remarque, à l'unanimité.
La commission avalise les forfaits prononcés par le secrétariat.
La commission avalise les propositions de transactions.

2. Comparutions

Dossier 26/27 019

Date	: 18/09/2026
Rencontre	**:** PDTG Donceel (4127) - Fantasy Oreye (5708) - Division P2C - LIP2C023
	: PDTG Donceel (4127) - OM Avin (2474) - Division P3B – LIP3B028
En cause de	**:** SALAMONE Benjamin - 18/01/1988 - 756126 - PDTG Donceel - 4127
Objet	**:** Réclamation forfaits administratifs

Délibéré :
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclare :
« On n'a pas réussi à mettre l'arbitre sur la feuille de match électronique, car il n'était pas affilié au club et nous n'avons pas voulu tricher. »

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que certains éléments sont de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que l'arbitre occasionnel n'était pas affilié à un club.

Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale, statuant que les forfaits administratifs restent appliqués.
Ainsi prononcé à Visé le 16/11/2026.

Dossier 26/27 020

Date	: 12/10/2026
Rencontre	**:** FEUTSAL SKILL MINEROIS (7777) – MFC LE BEYNE (4083) - Division coupe – LICPPRM010
En cause de	**:** FERRARA Mehdi – 28/06/2002- 860355- MFC LE BEYNE - 4083
Arbitre	**:** GERITS Michel (P.O.)
Délégué	**:** SCHMITZ Florian – 20/03/1996 -756220- FEUTSAL SKILL MINEROIS – 7777
Capitaine visiteur :	SCIORTINO Alessandro - 04/07/1999- 860334 - MFC LE BEYNE - 4083
Objet	**:** Art. B 10.2 Voie de fait (coup effectif)

Délibéré :
Attendu que M. FERRARA Mehdi – 28/06/2002- 860355 est absent excusé.
Attendu que M. SCIORTINO Alessandro - 04/07/1999- 860334 est absent excusé.
Attendu que M. SCHMITZ Florian – 20/03/1996 -756220- est absent non excusé.

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport.
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que certains éléments sont de nature à infirmer le fait reproché ;
Attendu que les images vidéo versées au dossier démontrent clairement le coup donné au joueur au sol.
Qu'il est établi que M.FERRARA Medhi a donné un coup de pied volontaire au joueur.

Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement :

- inflige à M. FERRARA Mehdi – 28/06/2002- 860355- MFC LE BEYNE – 4083 une suspension de toutes fonctions de 1 an est suspendu du 23/11/2026 au 22/11/2027 (points B10.2 du barème de sanctions).

Ainsi, prononce à Visé le 16/11/2026.

Dossier 26/27 021

Date	: 13/10/2026
Rencontre	**:** ESCALE SAIVE (4227) – NEW MEN LIEGE B (5838) - Division 3E– LIP3E036
En cause de	**:** FIGUEIRIDO Francisco– 23/11/2000- 886760- ESCALE SAIVE – 4227
	: LEPAGE Renaud – 18/01/1983- 773601- ESCALE SAIVE – 4227
Arbitre	**:** MONFORT Nicolas (P.O.).
Délégué	: KIRKOVE Sebastien - 23/01/1980-753765- ESCALE SAIVE - 4227
Délégué visiteur	: MAROUAN Sammy – 26/06/1984-852289- NEW MEN LIEGE B – 5838
Objet	**:** Match arrêté
	: Art. B 3.3.1 Insultes et grossièretés
	: Art. B 10.10.1 Tentative de voie de fait, envoi du ballon ou autre objet sans contact.
	: Art. D 2. Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain.

Délibéré :
Attendu que M.MAROUAN Sammy est absent excusé , il est remplacé par M. ARRADI Yassine – 16/06/1992 – 852234 ;
Attendu que M. LEPAGE Renaud – 18/01/1983- 773601est absent non excusé.
Attendu que M. FIGUEIRIDO Francisco – 23/11/2000- 886760 est absent non excusé.

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport,

Entendu le délégué, déclare : *« M. ARRADI a dit à notre joueur que s'il était blessé, il devait sortir pour pouvoir finir le match, il l'a mal pris. On pensait alors que la rencontre était terminée et*

donc que ce n'était pas un arrêt du match. C'est pourquoi, notre capitaine a voulu faire rentrer nos joueurs et donc, qu'il n'y aurait pas de forfait »

Entendu le capitaine visité qui déclare :
« Le rapport de l'arbitre est complet. J'ai voulu aider et j'ai dit au joueur que s'il était blessé de sortir pour qu'il soit soigné et que l'on puisse terminer le match. La supportrice m'a montré du doigt et elle m'a dit de dégager, je lui ai donc fait le même geste et je lui ai répondu non c'est toi qui dégage. Sur mes paroles, le joueur s'est relevé d'un coup pour me frapper, je suis donc parti plus loin. »

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que M. FIGUEIRIDO a tenté de donner un coup à M.ARRADI. Que le capitaine M. LEPAGE à décider d'arrêter la rencontre.

Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement

- inflige à M. FIGUEIRIDO Francisco – 23/11/2000 – 886760 – ESCALE SAIVE – 4227 une suspension de toutes fonctions de 13 semaines
  - du 23/11/2026 au 13/12/2026
  - du 04/01/2027 au 24/01/2027
  - du 01/02/2027 au 21/02/2027
  - Du 08/03/2027 au 04/04/2027 (point B10.10.1 du barème de sanctions)
- inflige à M. LEPAGE Renaud – 18/01/1983- 773601-ESCALE SAIVE – 4227 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 23/11/2026 au 06/12/2026 (point D.2 du barème de sanctions)
- Fixe le score de la rencontre à 0-5, forfait sportif

; Ainsi prononcé à Visé le 16/11/2026.

M. Bonnechere ne siège pas
M. Leonard dirige les débats.

Dossier 26/27 022

Date : 15/10/2026
Rencontre : MFC SAIVE (1868) – R.S.C SAIVE (7590)- Division V1B – LIVET1B033
En cause de : LAMBOT David – 31/07/1983- 861258- R.S.C SAIVE - 7590
Arbitre : CORNET Francois (P.O.)
Délégué : JEANFILS Jean – 27/06/1947 – 837804 – MFC SAIVE – 1868
Capitaine visité : SCHLOESSER Thomas – 29/05/1981 – 756212 – MFC SAIVE 1868
Capitaine visiteur : COZZOLI Mickael – 18/06/1985 – 859972 – R.S.C SAIVE – 7590
Objet : Art. A.5 Gestes déplacé(s), attitudes déplacée(s), provocation active
: Art. A.6 Menaces, intimidations.

Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport
Attendu que M. COZZOLI Mickael – 18/06/1985 – 859972- est absent non excusé.

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclare :
« je confirme avoir fait le geste des lunettes, et lui avoir dit que prochaine fois il devrait prendre des nouvelles par frustration quand il m'a demandé mon numéro j'ai enlevé ma vareuse, mais je lui ai montrée avant son entré au vestiaire. »

Entendu le délégué ; déclare :
« *Derby entre les deux équipes de Saive, mais un match correct. Nous n'avons pas entendu de menace vis-à-vis de l'arbitre.* »
Entendu le capitaine visité ; déclare :
« je confirme les dire de M. SCHLOESSER. »
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que les joueurs reconnaissent ses actes.

Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement,

- inflige à M. LAMBOT David – 31/07/1947 – 861258 - une suspension de toutes fonctions de 3 semaines
  - du 30/11/2026 au 06/12/2026
  - du 14/12/2026 au 20/12/2026
  - du 04/01/2027 au 10/01/2027 (point A.5 du barème de sanctions)

Ainsi prononcé à Visé le 16/11/2026.

Dossier 26/27 045

Date : 30/10/2026
Rencontre : FLÉRON 46 (7557) – FC CITY LIEGE (5414)- Division P1 - LIP1050
Arbitre : LEMMENS Sébastien (Non convoqué)
Délégué : JAWHARI Mehdi – 28/03/2001 – 867199
Objet : Objet Match non jouer

Délibéré :

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclare :
« Nous n'avons pas reçu d'informations de la salle ni de la fédération. »

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que certains éléments sont de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que l'équipe de FLÉRON 46 n'est pas en cause.

Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement,

- match à rejouer dans les deux mois, frais d'arbitrage pour la province.

Ainsi prononcé à Visé le 16/11/2026.

Dossier 26/27 024

Date : 06/10/2026
Rencontre **:** MFC SAIVE (1868)- OLYMPIQUE SAIVE (4090) - Division P2B – LIP2B090
En cause de : ASTORINO Anthony – 29/05/1994 – 847244 – MFC SAIVE - 1868
Arbitre : RIZZATO Manuel (non convoqué)
Objet : Refus de transaction
: Art. B .1 Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais sans brutalité.

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu que M. ASTORINO Anthony – 29/05/1994 – 847244 - est absent non excusé.

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que certains éléments sont de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que la partie en cause est absente et vu le rapport de l'arbitre.

Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale, statuant par défaut

- Maintient la suspension de M. ASTORINO Anthony – 29/05/1994 – 847244 du 23/11/2026 au 29/11/2026

Ainsi prononcé à Visé le 16/11/2026.

M. Bonnechere ne siège pas.
M. Leonard dirige les débats.

Dossier 26/27 046

Date : 13/11//2026
Rencontre : FUTSAL OLNE (7184) – CELTIC LIEGE FS (7783) – Divison Coupe – LIPCPPRM069
Arbitre : PIRSON François (PO)
Délégué : CAVALLERO Romain – 13/06/2002 – 862268 – FUTSAL OLNE – 7184
Capitaine visité : FELIX Jonathan – 18/05/1990 – 752490 – FUTSAL OLNE – 7184
Délégué visiteur : LAGUESSE Anne-Marie – 03/01/1968 – 888796 -CELTIC LIEGE FS - 7783
Capitaine visiteur : PIRLET Michel – 26/01/2001 – 873210 - CELTIC LIEGE FS - 7783
Objet : Match arrêté

Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu que l'arbitre est absent excusé.
Attendu que M. CAVALLERO Romain – 13/06/2002 – 862268 est absent excusé

Entendu le capitaine visité ; déclare :
« Le rapport de l'arbitre est juste. J'ai reçu un coup, mais je ne suis pas là pour faire suspendre le

joueur adverse, mais pour représenter le club. »

Entendu la déléguée ; déclare :
« En première mi-temps, quelques fautes de la part d'Olne. On a cru que le joueur simulait pour avoir la 6ème faute. On a empêché M. PIRLET d'aller s'excuser pour ne pas aggraver les faits.
Entendu le capitaine visiteur qui déclare :
« Je reconnais avoir donné un coup à M. FELIX. Je pensais que le joueur simulait pour avoir une faute donc j'ai fait le geste arrête de pleurer. »

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que certains éléments sont de nature à infirmer le fait reproché ;

Attendu que les images vidéo versées au dossier démontrent clairement le coup donné, l'attitude provocatrice de M. PIRLET, ainsi que la poussée de M. FELIX ;

Qu'il est établi que l'attitude de M. PIRLET s'inscrivait dans la provocation et que celui-ci a donné un coup à M. FELIX, et que M. FELIX a quant à lui poussé M. PIRLET.

Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement

- Le score de la rencontre est maintenu.
- Inflige à M. PIRLET Michel – 26/01/2001 – 873210 une suspension de toutes fonctions de 52 semaines du 16/11/2026 au 15/11/2027 avec sursis pour 26 semaines à partir du 16/05/2027 (point B10.10.2 du barème de sanctions)
- Inflige à M. FELIX Jonathan – 18/05/1990 – 752490 une suspension de toute fonction de 2 semaines du 23/11/2026 au 06/12/2026 (point B.4 du barème de sanctions)

Ainsi prononcé à Visé le 16/11/2026.

Dossier 25/26 006

En cause de : SINGH Arun (non convoqué)
Objet : Demande de requalification

Délibéré :

Vu le courrier reçu de la partie en cause ;

La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement, donne un avis défavorable à la demande.
La décision est transmise au comité exécutif provinciale de Liège.
Ainsi prononcé à Visé le 16/11/2026.

3. Propositions de transactions

3.1. Dossier 26/27 023

Date : 02/10/2026
Rencontre : TP 21 HERBESTHAL (7462) – AZ NEW BRESSOUX (4760) – Division P4A – LIP4A098
En cause de : GIULIANA Diego – 20/06/2001 -780157 -AZ NEW BRESSOUX - 4760
Arbitre : BAWIN Philippe
Objet : Art. A 4.4.1 Insultes et grossièretés
Proposition de transaction :
GIULIANA Diego – 20/06/2001-780157- est suspendu

- du 23/11/2026 au 29/11/2026
- du 07/12/2026 au 13/12/2026

Amende : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AZ NEW BRESSOUX - 4760
Frais de dossier : 12,5€ - AZ NEW BRESSOUX – 4760

3.2. Dossier 26/27 024

Date : 06/10/2026
Rencontre : MFC SAIVE (1868)- OLYMPIQUE SAIVE (4090) - Division P2B – LIP2B090
En cause de : ASTORINO Anthony – 29/05/1994 – 847244 – MFC SAIVE - 1868
Arbitre : RIZZATO Manuel
Objet : Art. B .1 Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaires mais sans brutalité.
Proposition de transaction :
ASTORINO Anthony – 29/05/1994 – 847244 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2.50 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP – MFC SAIVE -1868
Frais de dossier : 12,5€ - MFC SAIVE 1868

3.3. Dossier 26/27 025

Date : 11/10/2026
Rencontre : JUST FUT FOOT LIEGE A (7534) – AZ NEW BRESSOUX A(4760) – Division cadets – LICAD009
En cause de : FIORE Fabio – 17/06/1983 – 852321-AZ NEW BRESSOUX - 4760
Arbitre : STASSIN Robert
Objet : Art. A 4.4.1 Insultes et grossièretés
Proposition de transaction :
FIORE Fabio – 17/06/1983 – 852321 est suspendu

- du 23/11/2026 au 29/11/2026
- du 07/12/2026 au 13/12/2026

Amende : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AZ NEW BRESSOUX - 4760
Frais de dossier : 12,5€ - AZ NEW BRESSOUX - 4760

3.4. Dossier 26/27 026

Date : 15/10/2026
Rencontre : MFC SAIVE (1868) – R.S.C SAIVE (7590)- Division V1B – LIVET1B033
En cause de : WERRY Nicolas – 05/09/1979- 859973 – R.S.C SAIVE -7590
Arbitre : CORNET Francois
Objet : Art.A. 3 Critiques et/ou attitude désagréable
Proposition de transaction :
WERRY Nicolas – 05/09/1979- 859973 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2.50€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP – R.S.C SAIVE - 7590
Frais de dossier : 12,5€ - R.S.C SAIVE – 7590

3.5. Dossier 26/27 027

Date : 16/10/2026
Rencontre : FLÉRON 46 (7557) – DAKIR DISON (1397)- Division P1 – LIP1036
En cause de : DAKIR Ismael – 03/06/2007-882934 – DAKIR DISON - 1397
Arbitre : VALENTI Sebastien
Objet : Art. A.5 Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active
Proposition de transaction :
DAKIR Ismael – 03/06/2007-882934 est suspendu :

- du 23/11/2026 au 06 /12/2026
- du 14/12/2026 au 20/12/2026
- du 11/01/2027 au 24/01/2027
- du 01/02/2027 au 07/02/2027

Amende : 15€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP – DAKIR DISON - 1397
Frais de dossier : 12,5€ - DAKIR DISON – 1397

3.6. Dossier 26/27 028

Date : 18/10/2026
Rencontre : CELTIC JUPRELLE A (3855)- MF CLAVINOISE (7788)- Division scolaires – LISCO015
En cause de : BECKERS Hugo – 28/04/2011- 886219- MF CLAVINOISE - 7788
Arbitre : STASSIN Robert
Objet : Art. B.1 Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale
Proposition de transaction :
BECKERS Hugo – 28/04/2011-886219 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2.50€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP – MF CLAVINOISE - 7788
Frais de dossier : 12,5€ - MF CLAVINOISE - 7788

3.7. Dossier 26/27 029

Date : 22/10/2026
Rencontre : RE SART TILMAN (7250) – J.S. GRIVEGNEE USMILE (2497) – Division P2B – LIP2B043
En cause de : GUESSAN Bi -14/04/1998 – 862427- J.S. GRIVEGNEE USMILE -2497
Arbitre : STASSIN Robert
Objet : Art A.5 Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active
Proposition de transaction :
GUESSAN Bi -14/04/1998 – 862427 est suspendu

- du 23/11/2026 au 13/12/2026
- du 04/01/2027 au 10/01/2027
- du 18/01/2027 au 24/01/2027
- du 01/02/2027 au 07/02/2027

Amende : 15 € art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - J.S. GRIVEGNEE USMILE -2497
Frais de dossier : 12,5€ - J.S. GRIVEGNEE USMILE -2497

3.8. Dossier 26/27 030

Date : 22/10/2026
Rencontre : RE SART TILMAN (7250) – J.S. GRIVEGNEE USMILE (2497) – Division P2B – LIP2B043
En cause de : NALOU Mohamed – 12/10/1996- 837660 - J.S. GRIVEGNEE USMILE -2497
Arbitre : STASSIN Robert
Objet : Art A.5 Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active
Proposition de transaction :
NALOU Mohamed – 12/10/1996- 837660 est suspendu

- du 07/12/2026 au 13/12/2026
- du 04/01/2027 au 10/01/2027
- du 18/01/2027 au 24/01/2027

Amende : 7.50€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - J.S. GRIVEGNEE USMILE -2497
Frais de dossier : 12,5€ - J.S. GRIVEGNEE USMILE -2497

3.9. Dossier 26/27 031

Date : 26/10/2026
Rencontre : DTS LIEGE B (5315) - AJS OUGREE A (3495) – Division scolaire - LISCO047
En cause de : ENGELEN Ethan - 01/12/2010 – 878751- AJS OUGREE A -3495
Arbitre : LACANNE Vincent
Objet :Art.B.1 Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale
Proposition de transaction :
ENGELEN Ethan - 01/12/2010 – 878751 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2.5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AJS OUGREE A -3495

Frais de dossier : 12,5€ - AJS OUGREE A -3495

3.10. Dossier 26/27 032

Date : 30/10/2026
Rencontre : FEUTSAL SKILLS MINEROIS (7777) – FUTSAL OLNE (7184) – division P3C – LIP3C055
En cause de : LEDENT Maxime – 31/07/1984 – 823186- FUTSAL OLNE - 7184
Arbitre : EL HAJJAJI Rachid
Objet : Art.B.5 Menaces, intimidations.
Proposition de transaction :
LEDENT Maxime – 31/07/1984 – 823186 est suspendu

- du 23/11/2026 au 06/12/2026
- du 04/01/2027 au 31/01/2027

Amende : 15€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FUTSAL OLNE - 7184
Frais de dossier : 12,5€ - FUTSAL OLNE – 7184

3.11. Dossier 26/27 043

Date : 30/10/2026
Rencontre : LIP1052
En cause de : THOMMA Mathias – 06/06/2003 – 863879 -MFC BASSENGE - 7343
Arbitre : STASSIN Robert
Objet : Art.B.1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale
Proposition de transaction :
THOMMA Mathias – 06/06/2003 – 863879 est suspendu du 23/11/2026 au 06/12/2026
Amende : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC BASSENGE - 7343
Frais de dossier : 12,5€ - MFC BASSENGE - 7343

3.12. Dossier 26/27 044

Date : 18/09/2026
Rencontre : J.S. Grivegnee U SMILE (2497) – THE LIONS LIEGE (7374)- Division P2B- LIP2B026
En cause de : NALBOUL Mohamed – 12/10/1996 – 837660 - J.S. Grivegnee U SMILE - 2497
Arbitre : PICCOLI Carlo
Objet : Art.B.1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale
Proposition de transaction :
NALBOUL Mohamed – 12/10/1996 – 837660 est suspendu du 23/11/2026 au 06/12/2026
Amende : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - J.S. Grivegnee U SMILE - 2497
Frais de dossier : 12,5€ - J.S. Grivegnee U SMILE – 2497

Proposition de transaction du secrétariat

3.13. Dossier 26/27 033

Date : 04/10/2026
Rencontre : CELTIC JUPRELLE A (3855)- PROCOLOR BIBI LIEGE A (7753) – Division Scolaire – LISCO003
En cause de : KAYA Mevlit – 27/03/1987 – 753710- PROCOLOR BIBI LIEGE A (7753)
Arbitre : LACANNE Vincent
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
KAYA Mevlit – 27/03/1987 – 753710 est suspendu du 30/11/2026 au 06/12/2026
Amende : 2.5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - PROCOLOR BIBI LIEGE - 7753
Frais de dossier : 12,5€ - PROCOLOR BIBI LIEGE - 7753

3.14. Dossier 26/27 034

Date : 09/10/2026
Rencontre : FC SANDZAK EUPEN (7515) – FT BOSNA EUPEN (7775) – Division P3A- LIP3A089
En cause de : SELIMOVIC Senad – 16/06/1988- 883352- FT BOSNA EUPEN - 7775
Arbitre : GERITS Michel
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
SELIMOVIC Senad – 16/06/1988- 883352 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2.5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FT BOSNA EUPEN - 7775
Frais de dossier : 12,5€ - FT BOSNA EUPEN – 7775

3.15. Dossier 26/27 035

Date : 12/10/2026
Rencontre : CELTIC JUPRELLE B (3855) – MF OREYE B (4758) – Division P3C - LIP3C037
En cause de : BRESOLIN Gaëtan – 21/03/1997 – 779797- CELTIC JUPRELLE B - 3855
Arbitre : GERITS Michel
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
BRESOLIN Gaëtan – 21/03/1997 – 779797 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2.50€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - CELTIC JUPRELLE B – 3855
Frais de dossier : 12,5€ - CELTIC JUPRELLE B – 3855

3.16. Dossier 26/27 036

Date : 16/10/2026
Rencontre : SP ANS FUTSAL – MFC BASSENGE B – Division P4B – LIP4B045
En cause de : LAZAAR Amin- 07/11/2000 – 889205 – SP ANS FUTSAL – 7863
Arbitre : COLLIN Leopold
Objet : Art. A .A.1 Insultes et grossièretés
: Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
LAZAAR Amin- 07/11/2026 – 889205 est suspendu du 23/11/2026 au 13/12/2026.
Amende : 7.50€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP – SP ANS FUTSAL - 7863
Frais de dossier : 12,5€ - SP ANS FUTSAL – 7863

3.17. Dossier 26/27 037

Date : 16/10/2026
Rencontre : BC LEGACY ANS (7791) – RACING GRACE-HOLLOGNE (7787) – Division P3F- LIP3F037
En cause de : CALLEA Sandro – 02/12/1997 – 846500- RACING GRACE-HOLLOGNE - 7787
Arbitre : COLLIN Leopold
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
CALLEA Sandro – 02/12/1997 – 846500 est suspendu du 30/11/2026 au 06/12/2026
Amende : 2.5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - RACING GRACE-HOLLOGNE - 7787
Frais de dossier : 12,5€ - RACING GRACE-HOLLOGNE - 7787

3.18. Dossier 26/27 038

Date : 16/10/2026
Rencontre : PDTG DONCEEL B (4127) – LERCARA HANNUT (3029) – Division P3B – LIP3B042
En cause de : ORVAL Arnaud – 02/03/2002 – 888565 - LERCARA HANNUT - 3029
Arbitre : TAMIR Morad
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
ORVAL Arnaud – 02/03/2002 – 888565 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2.5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - LERCARA HANNUT - 3029
Frais de dossier : 12,5€ - LERCARA HANNUT – 3029

3.19. Dossier 26/27 039

Date : 23/10/2026
Rencontre : AC WAZAA FLEMALLE (2905) – AJAX WANZE (7667) – Division P2C-LIP2C044
En cause de : BRONCKART Dimitri – 17/12/1990 – 750869 - AJAX WANZE - 7667
Arbitre : GERITS Michel
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
BRONCKART Dimitri – 17/12/1990- 750869 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - AJAX WANZE - 7667
Frais de dossier : 12,5€ - AJAX WANZE - 7667

3.20. Dossier 26/27 040

Date : 23/10/2026
Rencontre : CUVEE 87 SERAING (2035) – CELTIC JUPRELLE C (3855) – Division P3F-LIP3F045
En cause de : LAMARCHE Marvin – 04/08/1988- 864428- CELTIC JUPRELLE C - 3855
Arbitre : CARRETTA Philippe
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
LAMARCHE Marvin – 04/08/1988- 864428 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - CELTIC JUPRELLE C - 3855
Frais de dossier : 12,5€ - CELTIC JUPRELLE C - 3855

3.21. Dossier 26/27 041

Date : 30/10/2026
Rencontre : FRAITURE FS B (1914) – FRATER FUTSAL LIEGE (7596) – Division P3C – LIP3C052
En cause de : MIAH Musa – 06/11/1997 – 867093 - FRATER FUTSAL LIEGE - 7596
Arbitre : PICCIRILLI Umberto
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
MIAH Musa – 06/11/1997 – 867093 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FRATER FUTSAL LIEGE - 7596
Frais de dossier : 12,5€ - FRATER FUTSAL LIEGE – 7596

3.22. Dossier 26/27 042

Date : 30/10/2026
Rencontre : MF AMBRESIN-HANNUT B (2014) – PDTG DONCEEL B (4127) – Division P3B

-LIP3B053

En cause de : SALMIN Lucie – 18/09/2007 – 891580 - MF AMBRESIN-HANNUT B - 2014
Arbitre : PAQUE Rene
Objet : Art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :
SALMIN Lucie – 18/09/2007 – 891580 est suspendu du 23/11/2026 au 29/11/2026
Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MF AMBRESIN-HANNUT B - 2014
Frais de dossier : 12,5€ - MF AMBRESIN-HANNUT B - 2014

Suspensions

N° Licence	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions Du	Au Inclus
860355	FERRARA Mehdi	4083- MFC LE BEYNE	23/11/2026	22/11/2027
886760	FIGUEIRIDO Francisco	4227 - ESCALE SAIVE	23/11/2026 04/01/2027 01/02/2027 08/03/2027	13/12/2026 24/01/2027 21/02/2027 04/04/2027
773601	LEPAGE Renaud	4227 - ESCALE SAIVE	23/11/2026	06/12/2026
861258	LAMBOT David	1868 - R.S.C SAIVE	30/11/2026 14/12/2026 04/01/2027	06/12/2026 20/12/2026 10/01/2027
752490	FELIX Jonathan	7184 – FUTSAL OLNE	23/11/2026	06/12/2026
873210	PIRLET Michel	7783 – CELTIC LIEGE FS	16/11/2026	16/05/2027 (Fin du sursis 15/11/2027)

4. Frais

Matr.	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement arbitre	Divers	Total
4127	PGTG DOCEEL 26/27 019	12.50€				12.50€
4083	MFC LE BEYNE 26/27 020	12,50 €	130€	16€		158,50€
7777	FEUTSAL SKILL MINEROIS 26/27 020				12,50€(1)	12,50€
4227	ESCALE SAIVE 26/27 021	12,50€	37,50€	20€	25€ (1) 50€ (3)	145€
1868	R.S.C SAIVE 26/27 022	12,50€	7,50€	20€	12,50€(1)	52,50€
7184	FUTSAL OLNE 26/27 046	6,25€	5€			11,25€
7783	CELTIC LIEGE FS 26/27 046	6,25€	130€			136.25€

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).
(2) Frais de recommandé
(3) forfait sportif